

Saison 2014/15

Assemblée Ligue Nationale (ALN)

Lieu :	Salle polyvalente Herti, Hertizentrum 7, 6303 Zoug
Date :	Samedi, 28 février 2015
Heure :	09h10 – 10h40
Présidence :	Ramon Sprecher, 1 ^{er} vice-président LN
Scruteurs :	Michael Frass, Corinne Geissberger
Voix :	79
Majorité absolue :	40 voix
Majorité 2/3 :	53 voix
Procès-verbal :	Daniel Burren, collaborateur LN

1. Accueil

Ramon Sprecher ouvre l'ALN à 9h10 et souhaite une cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes en saluant particulièrement les traductrices, Daniel Burren comme responsable de la LN à l'office central STT et la directrice STT Susanne Gries.

2. Appel / vérification des voix

D'après le contrôle des présences, les clubs suivants ne sont pas représentés : CTT Bulle, CTT Cortaillod, CTT Côte Peseux, CTT Forward-Morges, CTT Fribourg, CTT Mandement, CTT Meyrin, CTT Sierre, CTT Vevey, STT Lugano, TTC Aarberg, TTC Affoltern a. A., TTC Baar, TTC Burgdorf, TTC Chur, TTC Kloten, TTC Münsingen, TTC Romanshorn, TTC Schöftland, TTC St. Gallen, TTC Thun, TTC Wetzikon, TTC Young Stars ZH.

Les clubs suivants se font représenter comme suit : le TTC Carouge par le CTT Veyrier, le CTT Châtelaine par le CTT ZZ-Lancy et le TTC Zofingen par le TTC Lenzburg.

Le délégué du CTT UGS-Chênois n'est arrivé qu'après l'assemblée LN.

La répartition des voix est réglementée dans le règlement de la LN (art. 3.2).

Vérification des voix : total des voix : 79; majorité absolue : 40; majorité 2/3 : 53

L'ALN élit Susanne Gries comme présidente du jour.

3. Approbation du procès-verbal de la dernière ALN

Conformément à l'art. 3.12 du règlement de la LN, les décisions de l'ALN ordinaire du 01.03.2014 ont été remises à tous les clubs LN et au CC STT sous forme de procès-verbal, respectivement sont disponibles sur le site internet de STT.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et des remerciements sont adressés à son auteur Peter Wahlen ainsi qu'aux traductrices.

4. Approbation du rapport annuel du comité directeur

L'assemblée LN approuve le rapport annuel du comité directeur LN (saison 2013/14).

5. Élection du Président LN

Manuel Mohler se présente à l'élection comme président pour la 3^{ème} fois. Ramon apprécie énormément la collaboration avec Manuel, celui-ci disposant d'un grand savoir-faire technique et d'une formation professionnelle comme juriste. Il est demandé s'il y a d'autres candidats pour cette fonction. Personne ne se présente.

L'ALN élit Manuel Mohler avec des acclamations.

6. Élection d'autres membres du comité directeur LN

Ramon demande s'il y a d'autres personnes intéressées. Personne ne demande la parole. Les nouveaux membres sont les bienvenus et peuvent s'adresser à un membre du comité directeur LN.

La présidente du jour Susanne Gries souligne le bon et précieux travail que Ramon Sprecher accomplit au sein et pour le comité directeur LN. Ramon Sprecher est disposé à assumer la fonction pour un nouveau mandat.

L'élection de Ramon Sprecher se fait avec des acclamations.

Le 2^{ème} vice-président Frank Squillaci est disposé à assumer cette fonction pour un nouveau mandat. Ramon évoque que Frank complète le comité directeur LN en représentant la Suisse romande. Il souligne son grand engagement.

L'élection de Frank Squillaci se fait avec des acclamations.

7. Approbation du règlement LN et des dispositions complémentaires RS 510ss

7.1 Proposition Droits de vote lors de l'ALN (demandeur : CTT ZZ-Lancy)

Ramon Sprecher est de l'avis qu'en ce qui concerne les droits de vote, le système actuel a fait ses preuves. Comme exemple, il évoque le vote sur le règlement de promotion et de relégation LN de la dernière ALN. Celui-ci avait été demandé par les clubs de LNA, mais avait été rejeté, respectivement approuvé seulement sous une forme modifiée. On ne peut pas savoir si le fait d'accorder trois procurations de plus permettrait d'avoir plus de délégués lors de l'ALN. Le comité directeur LN n'est pas contre le principe de la proposition, mais il pense qu'il est prématuré d'essayer de faire des adaptations directement dans les deux directions. Le comité directeur LN recommande ainsi de rejeter la proposition.

Le vote sur la proposition se fait en deux parties :

7.1.1 Nombre de procurations d'un délégué de club

Christian Foutrel (CTT ZZ-Lancy) précise qu'il est à disposition pour répondre à d'éventuelles questions. Il n'y a pas de questions.

Pour la 1^{ère} partie, Michael Frass (TTC Rapid Luzern) partage l'avis de Ramon Sprecher. L'année passée, on a approuvé les procurations et on ne devrait pas déjà les modifier. On pourrait toutefois l'étendre à trois, car cela est toujours limité à 6 voix.

Il est cependant contre la 2^{ème} partie de la proposition. Pour lui, il serait inconcevable que la LNC ait ainsi deux fois plus de voix que la LNA. La LNA est la carte de visite. Avec l'ancienne répartition des voix, chaque ligue totalise le même nombre de voix. Cela permet d'établir un jugement équilibré.

Philip Streuli (TTC Rio-Star MuttENZ) est de l'avis que les procurations encouragent les solutions de facilité. Il faudrait avoir un maximum de participants présents, non seulement pour pouvoir délibérer valablement, mais aussi pour pouvoir mener des discussions. Avec un minimum de délégués qui représentent finalement un maximum d'équipes, il sera de plus en plus difficile de défendre les opinions. L'ALN devient ainsi une organisation qui est caractérisée par des représentations et non par l'échange de différents avis dans le cadre de rencontres.

Le résultat du vote : 13 oui contre 66 non et 0 abstention.

7.1.2 Répartition des voix par équipe

Le résultat du vote : 12 oui contre 64 non et 3 abstentions

Christian Foutrel (CTT ZZ-Lancy) exprime ses remerciements pour les débats. Si les voix ne changent pas, les amendes devraient être adaptées. Un club de LNC devrait payer CHF 100.00 d'amende, mais un club de LNA devrait payer CHF 400.00.

Ramon Sprecher explique que cela fera l'objet d'une discussion lors de la prochaine séance du comité.

7.2 Proposition Modification du règlement de promotion/relégation en LN (demandeur : CTT ZZ-Lancy)

La proposition englobe 3 articles concernant le règlement de promotion et de relégation. En détail : LNA/LNB (art. 510.12 RS STT), LNB/LNC Messieurs (art. 510.13 RS STT) et promotion en LNB Dames et en LNC Messieurs (art. 510.14 RS STT). En ce qui concerne le dernier article, c'est l'AD qui devra en décider. L'assemblée LN ne peut que procéder à un vote consultatif.

Ramon Sprecher explique brièvement le système actuel et les modifications proposées.

La proposition ayant été présentée trop tard, il faut que la majorité 2/3 décide d'entrer en matière sur la proposition.

Avec 63 oui (majorité 2/3 = 53), les personnes présentes décident d'entrer en matière sur toutes les propositions.

Ramon Sprecher évoque la motivation du ZZ-Lancy.

Le comité LN ne soutient pas la proposition. Ramon évoque les problèmes avec les dates, notamment en ce qui concerne le règlement de promotion et de relégation de la LNC à la LNB Messieurs. Avec le nouveau règlement, 9 matchs pourraient être joués seulement après le délai de retrait fixé au 15 avril. En avril et mai, différentes compétitions nationales et internationales se déroulent en outre. Les matchs seraient donc au plus tôt terminés en juin. On pourrait commencer la planification de la nouvelle saison seulement nettement plus tard. Ramon parle du problème avec les titres de Champion. Comme exemple, il mentionne la deuxième équipe Dames de Rapid-Luzern qui évolue en LNB. L'équipe pourrait certes se battre pour le titre de Champion de LNB, mais selon l'art. 510.1.3 RS STT, elle ne peut pas monter en LNA. En plus des matchs de promotion, il faudrait donc disputer des matchs supplémentaires pour attribuer le titre de Champion. En résumé, le comité LN est de l'avis que du point de vue sportif, la proposition semble être intéressante, mais il doute qu'il soit possible de la mettre en pratique. Comme exemple, Ramon rappelle que c'est justement ce mode qui a été supprimé seulement la saison dernière pour les matchs de promotion dans la LNB Dames. Il y avait différentes défaites par forfait pour les équipes à la 3^{ème} et 4^{ème} place dans les ligues régionales qui disputaient un match des play-offs 1 à 2 semaines après les matchs de promotion/relégation, alors qu'elles ignoraient auparavant si elles allaient devoir disputer un tel match. Il fallait donc réserver des salles dans des délais trop courts et il y avait des défaites par forfait. D'une manière générale, il faudrait garder un système décidé pendant un certain temps.

Le vote sur la proposition se fait en trois parties.

Christian Foutrel (CTT ZZ-Lancy) ajoute qu'en LNB et en LNC, les matchs sont disputés selon des aspects géographiques. Puisqu'il y a de grandes différences de niveau, le premier du groupe devrait affronter le deuxième d'un autre groupe. Il regrette en outre qu'en LNC, le championnat soit terminé déjà en mars.

Michael Frass (TTC Rapid Luzern) rejoint Ramon, on n'a pas besoin d'apporter déjà de nouvelles modifications. Il y a un système équilibré et unique et un règlement de promotion/relégation simple. Il est en faveur de la continuité. Il trouve que la remarque concernant le Champion en LNB et en LNC est intéressante. Si les deux équipes ont le droit d'être promues, le gagnant de la finale des play-offs en LNB est en même temps Champion en LNB. On pourrait disputer le match à un endroit neutre. Pour la LNC,

on pourrait organiser un tour de championnat en une journée. À Lucerne, la ville verse des subventions pour les titres de Champion. Ils sont donc pour l'attribution d'un titre mais pas pour de nombreux rendez-vous supplémentaires.

Après la question de Ramon, cela doit simplement être considéré comme idée et non comme contre-proposition.

7.2.1 Promotion/relégation LNA Dames et Messieurs

Le résultat du vote : 12 oui contre 66 non et 1 abstention. La proposition est rejetée.

7.2.2 Promotion/relégation LNB Messieurs

Le résultat du vote : 12 oui contre 67 non et 0 abstention. La proposition est rejetée.

7.2.3 Promotion/relégation LNB Dames et LNC Messieurs

Ramon souligne une nouvelle fois que c'est l'AD qui en décide et que l'assemblée LN ne peut que procéder à un vote consultatif. Ramon informera les délégués sur le résultat l'après-midi lors de l'AD.

Le résultat du vote consultatif : 12 oui contre 67 non et 0 abstention.

7.3 Proposition Modification de l'engagement de joueurs/-euses avec un classement C10 ou moins en LNA Dames (demandeur : TTC Zürich-Affoltern)

La proposition supplémentaire de Zürich-Affoltern n'ayant été soumise que cette semaine, seulement la proposition a pu être traduite en français, mais pas la motivation. Celle-ci est maintenant traduite par les traductrices.

La proposition concerne les dispositions complémentaires 510.2.6 du règlement sportif. Jusqu'à présent, lorsqu'un club de LNA avait engagé un joueur C ou D, le club devait payer une amende de CHF 100.00, le résultat joué était toutefois pris en compte. La proposition de Zürich-Affoltern vise à limiter cette amende à la LNA Messieurs. De ce fait, des joueuses classées C ou D pourraient être engagées en LNA Dames sans amende.

Ramon Sprecher lit la motivation de Zürich-Affoltern. Un club qui souhaite jouer une saison complète sans amende en LNA chez les Dames a besoin d'au moins 5 joueuses classées A ou B. Pour de nombreux clubs qui auraient le droit et la volonté de monter en LNA, cette question de promotion en LNA ne se pose même pas car ils n'arrivent pas à engager suffisamment de joueuses classées au moins B. Le règlement des amendes en vigueur rend donc la promotion plus difficile pour les clubs qui renoncent de plus en plus souvent à la promotion. De moins en moins de clubs osent donc monter en LNA. Actuellement, les ligues nationales A et B totalisent 45 joueuses titulaires avec au moins un classement B. 29 de ces joueuses défendent les couleurs d'un des 6 clubs de LNA. Pour les autres clubs de LNB qui ont la volonté de monter en LNA, il reste donc seulement 16 joueuses avec au moins un classement B. Compte tenu de ces chiffres, il est immédiatement évident que seulement très peu de clubs – à part les clubs de LNA actuels – peuvent aligner suffisamment de joueuses avec au moins un classement B.

Prise de position du comité directeur LN : le comité directeur a un avis neutre sur cette proposition. On souhaite renforcer la LNA Dames et proposer un sport professionnel, mais l'on ne peut pas fermer les yeux devant la réalité. Zürich-Affoltern a obtenu la 1^{ère} place en LNB en alignant deux joueuses classées C.

Le club ayant présenté la proposition trop tard, il faut que la majorité 2/3 décide d'entrer en matière sur la proposition.

Avec 72 oui contre 7 non (majorité 2/3 = 53), les personnes présentes décident d'entrer en matière sur la proposition.

Pour Jürg Winiger (TTC Wil SG), l'un des problèmes réside dans le fait qu'en Suisse, la double licence n'est pas autorisée. Nos meilleures Dames évoluent à l'étranger et non en Suisse. Avec une double licence, il serait possible que les Dames jouent à la fois en Suisse et à l'étranger.

Pedro Pelz (TTC Neuhausen) pense que déjà maintenant, la LNA Dames n'a partiellement pas un niveau élevé. Si l'on y engage plus de joueuses classées C et D, le niveau serait encore plus bas. En règle générale, on ne peut pas jouer en LNA sans joueurs d'élite. La présence de joueurs d'élite dans la ligue profite aussi à la relève. On pourrait en effet introduire la double licence, mais il ne faut pas oublier que dans ce cas, elle devrait aussi être autorisée dans l'autre pays, ce qui n'est pas le cas en Allemagne p.ex.

Le résultat du vote : 22 oui contre 42 non et 15 abstentions. La proposition est rejetée.

8. Approbation Directives ligue nationale

8.1 Proposition Renvoi des matchs (demandeur : CTT ZZ-Lancy)

Ramon rappelle la règle actuelle. Les renvois de match ne sont pas possibles, à l'exception des cas de force majeure ou en cas de sélection de joueurs titulaires pour les compétitions internationales. Le ZZ Lancy souhaite maintenant étendre l'article. À condition que les deux équipes soient d'accord, le match peut être renvoyé à une autre date au choix après la fin du tour précédent et avant le début du tour suivant.

Le comité directeur LN est strictement contre la proposition. La possibilité de renvoyer des matchs augmente la pression sur le club adverse de donner suite à des demandes de clubs qui souhaitent renvoyer un match. Un renvoi de match offre en outre toujours l'avantage aux équipes concernées de connaître les autres résultats. Il y a donc un risque de manipulation. D'une manière générale, les renvois de matchs en LNA doivent être limités au strict minimum. Il ne faut pas que cela soit possible de renvoyer un match en LNA sans raison valable. On ignore jusqu'à quel moment les matchs peuvent être renvoyés. Le lendemain après la date du match prévue n'est pas forcément aussi le premier jour du tour suivant et il y a parfois également des dates bloquées en raison de manifestations nationales ou internationales. En approuvant cette proposition, on ne tiendrait pas compte des dates bloquées.

Le ZZ-Lancy ne souhaite pas prendre position.

Personne des autres participants à l'assemblée LN ne souhaite prendre la parole.

Le résultat du vote : 15 oui contre 64 non et 0 abstention. La proposition est rejetée.

Ramon Sprecher demande s'il y a des propositions spontanées. Personne ne demande la parole.

9. Institution de commissions LN internes et groupes de projet

Personne ne souhaite prendre la parole.

10. Propositions des membres et du comité directeur

Patrick Brisset (CTT Veyrier) fait savoir que le CTT Meyrin voudrait prolonger le délai pour annoncer les résultats de 2 à 4 heures.

Ramon Sprecher répond que cela sera discuté lors de la prochaine séance du comité directeur.

11. Date de la prochaine ALN

La prochaine ALN aura lieu le 19.03.2016 dans le cadre des CS élite et de l'AD de printemps 2016. Le décalage s'explique par le fait que les CM auront lieu début mars. On n'a pas encore désigné un organisateur.

12. Divers

Ramon Sprecher explique que le calendrier 2015/16 est encore en cours d'élaboration puisque les décisions prises lors de l'ALN et de l'AD de ce jour auraient une influence sur les dates.

Le président serait reconnaissant si les clubs pouvaient le plus rapidement possible – mais au plus tard jusqu'à l'échéance (15 avril) – signaler officiellement s'ils souhaitent retirer, opter pour la relégation volontaire ou renoncer à la promotion de leurs équipes.

Ramon remercie les représentants des clubs, notamment le ZZ-Lancy et Zürich-Affoltern pour leurs propositions. Ce n'est qu'en apportant différentes opinions qu'un développement est possible.

Ramon fait remarquer que pendant la saison actuelle, il y a eu seulement une défaite par forfait et une nouvelle date fixée pour une rencontre après un recours.

Une meilleure solution est encore élaborée pour les documents concernant le dopage.

Ramon passe la parole aux délégués.

Patrick Brisset (CTT Veyrier) est de l'avis que seuls les JA ou A devraient entrer les résultats de la LN dans click-tt. Il précise que l'on avait par exemple parfois oublié d'entrer les cartons jaunes et rouges.

Christian Foutrel (CTT ZZ-Lancy), fait remarquer qu'en tant que membre du groupe de travail Structures, il avait proposé que dans le cadre de la restructuration chez STT, on devrait engager un directeur technique. Il demande si les clubs de LN pourraient s'imaginer que ce directeur technique ou une commission puisse reprendre la direction de la LN.

Aucun des clubs présents ne souhaite s'exprimer à ce sujet.

Ramon plaide en faveur du maintien d'une commission indépendante qui peut statuer si des choses ou des règlements ne sont pas clairs ou dans des situations spéciales. Il ne peut pas dire si pour y arriver, il faudrait supprimer le comité directeur LN.

Concernant la double licence, Jürg Winiger (TTC Wil SG) voudrait savoir ce que l'ALN en pense.

Michael Frass (TTC Rapid Luzern) rejoint l'avis de Neuhausen. Il connaît l'histoire du squash. Dans les ligues supérieures, il y a la double licence. Les professionnels jouent mardi en Allemagne, jeudi en Suisse et vendredi en France. Pour cela, ils touchent 3 salaires.

Theo Huber (TTC Kriens) ne pense pas que l'on puisse attirer plus de monde dans la salle par le simple fait d'engager des étrangers. Par match, le TTC Kriens accueille une trentaine de spectateurs en LNB et ceci sans aligner le moindre étranger dans son équipe. Il y a des moyens plus efficaces pour attirer du monde dans la salle.

Pedro Pelz (TTC Neuhausen) explique qu'il n'est pas contre une double licence, mais il pense que cela ne sert à rien si dans les pays voisins, cela n'est pas permis.

Moreno Bazzo (TTC Pratteln) se demande pourquoi l'on devrait priver les joueurs d'une possibilité. Peut-être qu'il y aurait des avantages.

Ramon Sprecher voudrait que les meilleurs joueurs reviennent en Suisse. Mais tant qu'à l'étranger, on applique d'autres règles, les possibilités sont limitées. Il ne peut pas clairement prendre position. Il souligne que ce point de vue reflète son avis personnel et non celui du comité directeur LN.

Jürg Winiger (TTC Wil SG) voudrait avoir un vote consultatif sur la double licence en général et non sur la double licence limitée qui fait l'objet du vote lors de l'AD.

Ramon explique une nouvelle fois la proposition qui sera traitée lors de l'AD. Une Dame peut jouer chez les Messieurs à l'étranger et chez les Dames en Suisse. Un joueur de la relève peut disputer le championnat de la relève en Suisse et évoluer chez les Messieurs à l'étranger. Mais ce qui ne va pas c'est que l'on joue dans la même catégorie à la fois à l'étranger et en Suisse. Donc par exemple chez les Dames à l'étranger et chez les Dames en Suisse.

Le résultat du vote consultatif : 42 oui contre 2 non et 35 abstentions.

Ramon Sprecher transmettra le résultat de ce vote à l'AD.

Ramon demande si quelqu'un souhaite encore prendre la parole. Cela n'est pas le cas.

Ramon donne la parole à la présidente du jour. Susanne Gries remercie les personnes présentes pour leur engagement au sein des clubs et aussi pour la LN et pour STT. Susanne rejoint Ramon en soulignant que pour le développement de la LN, il est important que les clubs participent à l'ALN même si les propositions sont rejetées. Susanne souhaite à tous un bon week-end.

Elle précise une nouvelle fois que le comité directeur LN est à la recherche d'autres membres. Les personnes intéressées sont priées de se manifester. Susanne remercie Ramon pour son grand travail bénévole. Elle remercie également Daniel Burren de l'office central pour son engagement et les traductrices qui ont assuré la traduction des propositions pas vraiment faciles.

Ramon rejoint les conclusions de Susanne et souhaite de beaux Championnats suisses aux personnes présentes.

Pour le procès-verbal :

Swiss Table Tennis
Collaborateur LN



Daniel Burren

Va à :
Clubs LN
Comité central STT
Présidents CT AR
CSR STT